



## **4603 - Il ramasse une somme d'argent au cours d'un voyage.**

---

### **question**

Voici un homme vertueux qui, au cours d'un voyage sur une route, a trouvé une somme d'argent dont il ne connaît pas le propriétaire. Il demande ce qu'il doit en faire ?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il doit l'annoncer dans les lieux de rencontre des gens dans les deux localités reliées par la route sur laquelle il a trouvé la somme. Il doit aussi faire des annonces ailleurs comme dans les stations de service et dans les commissariats de police situés sur la route. Car on suppose que la somme appartienne à un habitant de la zone. Si, après une année de recherche, il ne retrouve pas le propriétaire, il peut soit garder la somme chez lui jusqu'à ce qu'il retrouve son propriétaire, soit en faire une aumône au nom du propriétaire. S'il retrouve ce dernier, il l'informe de son geste. S'il l'accepte tant mieux. Sinon, on doit le rembourser. Mais dans ce cas, l'aumône ne profitera pas au propriétaire mais à celui qui l'a faite. Le dépositaire peut enfin utiliser la somme comme ses propres biens avec l'intention de la rembourser à son propriétaire, une fois identifié.